

**ARRÊTÉ N° 2022-2023-84 PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES
ET COMPOSITION DES LISTES DE CANDIDATS
POUR LE RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION**

SCRUTINS DU 09 MARS 2023

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 et suivants ;
Vu l'arrêté rectoral n° 2020-07 instituant une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu l'arrêté n° 2022-2023-57 portant organisation des élections et convocation des électeurs pour le renouvellement général des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université de La Réunion ;
Vu la consultation du Comité électoral consultatif réuni en date 02 mars 2023 ;
Vu l'ensemble des dépôts de candidatures ;
Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;
Vu le procès-verbal de tirage au sort de l'ordre d'affichage des listes de candidatures en date du 02 mars 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 - Objet :

Le présent arrêté a pour objet de déclarer la recevabilité des candidatures reçues dans les délais impartis et remplissant les conditions réglementaires fixées, notamment dans le Code de l'éducation, pour les scrutins du 09 mars 2023, en vue de l'élection des représentants des usagers appelés à siéger au sein du Conseil d'administration (CA) dans le cadre du renouvellement général de ce collège.

Article 2 – Listes des candidatures recevables pour les élections au Conseil d'Administration (CA) :

Sont déclarées recevables, les listes de candidatures suivantes, en vue de l'élection des représentants des usagers au Conseil d'administration :

Collège concerné	Ordre de classement préférentiel	LISTES DE CANDIDATURES RECEVABLES	
		BOUGE ton université	UNEF et associations étudiantes
usagers	1	HERNANDEZ Léna	ZAKHARATOS Alexandros
	2	ARACIL Clément	GRONDIN Ketty
	3	PAYET Jade	LEGRAND Quentin
	4	LEDOUBLE Hugo	BIGOT Flora
	5	CLAIN Eléonore	DEBESE Ezekias
	6	MICHEL Constant	DIJOUX Marina
	7	CARRON Emilie	M'CHINDRA Farid
	8	TECHER Quentin	PETA Ambre
	9	CUNY Lana	HAMILCARO Thibault
	10	LAMOUREUX Nathan	LEBON Coralie
	11	POMAREDE Norah	RIVIERE Raphaël
	12	NICLIN Quentin	PICARD Rosalie

Article 3 – Exécution et mesures de publicité

La Direction générale des services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des intéressés par voie d'affichage et sur les sites intranet et internet de l'Université.

Fait à Saint-Denis, le 03 mars 2023

Le Président de l'Université de La Réunion



Pr. Frédéric MIRANVILLE

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 03 mars 2023